1

MANAGERS & JUSTITIE

Nieuwsbrief
van het voorlopig College van hoven en rechtbanken
maart 2014

Mot de la présidente

Jusqu'il y a peu, les cours et tribunaux belges étaient structurés et gérés selon le principe du « let the judge judge ». Les décisions en matière de moyens humains et matériels étaient prises à « Bruxelles » sans que les chefs de corps soient impliqués dans le processus. Cette structure présente à première vue l'avantage que le juge peut se consacrer entièrement à sa tâche principale, à savoir rendre justice. Aux chefs de corps, il était uniquement attribué le rôle de « primus inter pares », ce qui se limitait à l'organisation et à la répartition des activités juridictionnelles. Cette structure avait également son revers : les décisions étaient (et sont) prises à « Bruxelles » et les moyens alloués n'étaient souvent pas en adéquation avec les besoins et les possibilités sur le terrain.

Cette situation a engendré de plus en plus de malentendus, de dysfonctionnements et de frustrations. Le mécontentement exprimé par la société vis-à-vis du fonctionnement de la Justice trouve rarement son origine dans l'incompétence juridique ou le manque d'implication des juges et collaborateurs, mais bien dans un mauvais encadrement, une pénurie de personnel, des instruments de travail obsolètes, une informatisation laissant à désirer, une réglementation peu claire voire mauvaise…

Durant ces dernières années, les chefs de corps des cours et tribunaux ont pris conscience qu'une meilleure Justice ne peut et ne pourra être de mise que s'ils sont impliqués activement dans les décisions stratégiques concernant le fonctionnement des cours et tribunaux ainsi que dans la mise en place d'un service d'appui propre et professionnel. Parallèlement, les chefs de corps ont ressenti la nécessité de mettre fin à leurs efforts dispersés et individuels pour se rassembler autour d'un interlocuteur unique vis-vis des autres acteurs. Cela a donné lieu à la création du Collège provisoire des cours et tribunaux qui se compose de 12 chefs de corps élus, avec une représentation égale et paritaire de tous les types de cours et tribunaux.

Ce Collège provisoire des cours et tribunaux est le véritable embryon du Collège des cours et tribunaux visé dans la loi du 18 février 2014 relative à l'introduction d'une gestion autonome pour l'organisation judiciaire (*MB* 4 mars 2014). Cette loi ne répond pas à un certain nombre de points espérés par le Collège provisoire. Nous avons fait part de nos objections dans les délais impartis. Toutefois, le législateur en a décidé autrement. Il nous incombe maintenant de respecter la volonté du législateur et de tout mettre en œuvre pour que cette réforme soit un succès.

Au cours des derniers mois de son existence, le Collège provisoire veut contribuer à la mise sur les rails de cette réforme et, dans la mesure du possible, préparer et accompagner la mise en place du futur Collège.

Le Collège provisoire souhaite y apporter sa contribution :

- en participant à la mise en place de structures communes, comme il a été convenu récemment avec le SPF Justice et le Ministère public ;
- en participant au sein de ces structures à la prise de décision dans l'intérêt de l'Ordre judiciaire et du Siège en particulier ;
- en organisant une concertation structurée avec les greffiers en chef ;
- en informant et en soutenant les chefs de corps actuels et futurs dans la mise en œuvre de la réforme ;
- en lançant de nouveaux projets et en assurant le suivi des projets actuels ;
- en mettant en place le service d'appui.

La réforme ne peut aboutir que si tous les acteurs de la Justice travaillent la main dans la main.

"The Times They Are A-Changing".

Mesure de la charge de travail: état d'avancement des projets

Sur la base de la méthode décrite dans le Manuel Mesure de la charge de travail 2012, le Bureau Permanent de Statistiques et Mesure de la charge de travail a remis le rapport « Mesure de la charge de travail dans les tribunaux du travail » (juin 2013) et le rapport « Mesure de la charge de travail dans les cours d'appel » (septembre 2013). Le rapport sur les tribunaux de première instance est attendu en avril 2014. Plus ou moins 50% de la charge de travail des cours et tribunaux sera mesurée.

Durant le premier semestre de 2014, ce sera au tour des justices de paix et des tribunaux de police de voir débuter leur projet de mesure de la charge de travail. Ensuite, durant le deuxième semestre de 2014, les projets de mesure de la charge de travail démarreront pour les tribunaux de commerce et les cours du travail. Tous les types de cours et tribunaux (sauf la Cour de Cassation) auront fait l'objet d'un projet de mesure de la charge de travail d'ici 2015.

En 2015, nous procéderons à une évaluation des projets de mesure de la charge de travail pour ensuite commencer un 2e cycle , conformément à la législation relative à la réforme judiciaire qui prévoit de répéter cet exercice tous les 5 ans.

Pour en lire davantage

Mise en oeuvre de l'informatisation

IudexICT est un groupe de personnes qui défend les intérêts des cours et tribunaux dans les matières ICT. Ils ont été mandatés à cet effet par le Collège provisoire des cours et tribunaux.

IudexICT se compose des membres suivants :

Rik Debucquoy, Hugo Rogghe, Pol Van Iseghem, Serge Wynsdau, Bart Willocx, Alfred Van Winsen, Kristof Hanssens.

Les magistrats qui sont membres de ce groupe de travail participent sur une base volontaire et ne sont pas déchargés d'une partie de leurs tâches. La composition de ce groupe peut changer.

Pour en lire davantage

IudexICT défend les intérêts des cours et tribunaux dans les matières ICT

Une nouvelle charte graphique pour le Siège

M. Pol Van Iseghem, président du tribunal de commerce d'Ypres, est l'un des pionniers de la charte graphique pour le Siège.

Dans l'entretien, M. Van Iseghem décrit brièvement la naissance de la nouvelle charte graphique et les changements qu'elle apportera sur le terrain.

Pour lire l'entretien dans son intégralité, cliquez ici.

Travaux pratiques : confectionnez votre adresse électronique et utilisez les documents conformes à la charte graphique du Siège en suivant les deux liens suivants.

"Générateur de signature électronique"

"Modèles de documents

Qualité intégrale et orientation client

A la demande de la Conférence francophone des Présidents des tribunaux de première instance, le Collège des cours et tribunaux a apporté sa collaboration au groupe de travail des juges et greffiers dirigeants afin de formuler une proposition de modèle de jugement dans les affaires pénales. Ce groupe de travail s'est fixé comme objectif d'élaborer un prototype de jugement pénal tant au niveau de la structure qu'au niveau de la lisibilité du texte. Le service d'appui du Collège souhaite progressivement mettre en place une dynamique sur mesure pour les conférences et les comités de direction en vue de la mise en œuvre d'une politique de qualité intégrale. Cela est également prévu dans la loi « relative à l'introduction d'une gestion autonome pour l'organisation judiciaire ». Tout en respectant l'autonomie locale des comités de direction, le Collège désire parvenir à une plus grande orientation client des cours et tribunaux.

Pour en savoir plus sur la 'Gestion stratégique des ressources humaines'

Evolution des projets statistiques des cours et tribunaux

Depuis 2008, les analystes du Bureau Permanent de Statistiques et Mesure de la charge de travail (BPSM) sont en charge de la gestion de plusieurs projets statistiques sur l'activité des cours et tribunaux. A l'heure actuelle, le nombre de ces projets est de douze. Les projets les plus avancés en terme de qualité de données concernent les Cours d'appel. Les différents projets statistiques vont connaître une évolution importante sur les années à venir. Notre travail sera essentiellement focalisé sur l'amélioration de la qualité des données (INPUT et OUTPUT) et les procédures de validation dans les cours et les tribunaux.

Vous souhaitez lire l'article dans son intégralité, cliquez ici.

"En 2013, un planning commun alternant les cycles de projets statistiques et ceux de mesure de charge de travail été établi jusqu'en 2018".

La parole à…

Dans cette rubrique, nous vous présentons des personnes qui sont liées d'une manière ou l'autre au Collège provisoire des cours et tribunaux.
Dans cette première lettre d'information, nous donnons la parole à Mme Labiba Bahri et à M. Michel Rozie.

Madame Bahri est juriste auprès du Bureau Permanent de Statistiques et de Mesure de la charge de travail depuis sa création par Mme Lola Boeykens en 2008.

Monsieur Rozie était le premier président de la Cour d'appel d'Anvers et il a été le tout premier à remplir la fonction de président du Collège provisoire des cours et tribunaux.

Entretien avec Mme Labiba Bahri

Entretien avec M. Michel Rozie

Mode d'emploi de la réorganisation judiciaire

Fin 2013, le législateur fédéral votait au forceps le paquet réglementaire mettant en place les ingrédients du nouveau modèle de gestion de l'organisation judiciaire. Dès le 29 novembre 2013, les trois piliers de la Justice (le siège, le Ministère public et leur Service public fédéral) se mettaient au travail dans une logique de partenariat au long cours.

Comment aujourd'hui dénouer l'écheveau de la réforme de l'organisation judiciaire sans s'emmêler encore plus les pinceaux ?

La réponse ici

Oproep aan alle lezers

Wij werken momenteel aan de opmaak van een moderne en actuele website voor de zetel.

Wij ontvangen hiervoor graag uw inspirerende foto van een gerechtsgebouw.

Votre avis nous intéresse

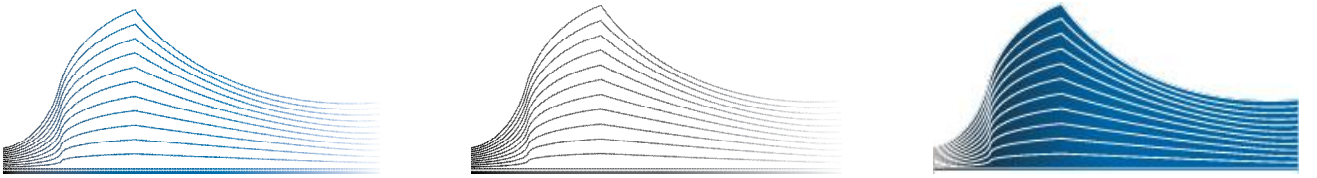

Une nouvelle charte graphique pour le siège est en cours de développement.

Dans ce cadre, voici trois déclinaisons du nouveau logo du Siège. Merci de nous communiquer vos commentaires et préférences.

Par ailleurs, toutes vos réactions sur la lettre d'information ou d'autres thématiques sont les bienvenues. N'hésitez donc pas à nous contacter.

Pour toute remarque ou question sur la lettre d'information, une seule adresse : infolettre.siege@just.fgov.be

Pour la version intégrale des textes, cliquez ici

Verantwoordelijk uitgever:

Lola Boeykens
Voorlopig College van hoven en rechtbanken
Waterloolaan 70, 8ste verdieping, 1000 Brussel
Tel: 02/557 46 03, Metro Louiza
http://vbsw-bpsm.just.fgov.be

Leden die hebben bijgedragen aan deze nieuwsbrief:
Philippe Adriaensen, Labiba Bahri, Lola Boeykens, Veerle Conings, Rebecca Depoorter, Marc Dewart, Pascal Duchenne, Sylvie Fierens, Kristof Hanssens, Boris Libois, Matthias Michem, Joris Plessers, Michel Rozie, Amélie Tyhon, Pol Van Iseghem, Inne Vanlerberghe, Serge Wynsdau

Bronnen bij de afbeeldingen:
p. 1: http://www.vmvj.fr/les-marmites-de-fonte/

P. 2 : boven reliëf, Davidson County Courthouse, Nashville, Tennessee

p. 2 : midden : http://consumoergosum.blogspot.be/2012/10/start-something-level-1.html
p. 2 : beneden : http://bahaiteachings.org/justice-is-my-gift

P. 3: boven: Westminster Abbey, London, United Kingdom 1907
p. 3: beneden : http://www.onlinecultus.com/how-to-be-a-top-notch-legal-secretary/

p 4: boven : http://justice.belgium.be/fr/nouvelles/autres_communiques/news_2013-12-02.jsp